

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

Pension en argent 36 L. Seigle 36 quarterons. Bois & Charbon

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

la Commune de Courtilles & des particuliers

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations? *240 L par an p. f. d. l. S.*

d. Caisses communales? *la Commune paye les 36 L. indiqués ci dessus*

e. Biens d'église? *rien*

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *les pères de famille payent la seigle*

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Courtilles le 22 Mars 1891.
Jean Daniel Deylon
Instituteur*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Luzens

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

C'est un Village avec le Titre de Bourg

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

C'est une Paroisse de Courtilles et Luzens Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse de Courtilles et Luzens Agence de Luzens

d. District

de Moudon

e. Canton

du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

Les Maisons du ressort de l'école du Village même sont au nombre de 61. La plus grande distance n'est que de 5 Minutes.

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Fermes ou Maisons de Campagne du ressort de Luzens, Ponty, La Chaumière, Les Isles

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Ponty est éloigné de 20 Minutes. La Chaumière & les Isles de demi heure

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

2 de Ponty.

J. 26

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *Seigneurs Dampierre, Prevonloup, Lova, Sables, Chesalles, Bussy, Neyruy, Villars, le Comte, Oulens, Forel Cremin et Courlilles.*

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques. *Les Neuf premiers sont à la distance d'une lieue, Oulens, Forel Cremin à 3/4 de lieue, Courlilles un grand quart de lieue.*

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *Les Principes de la Lecture et de la récitation sont enseignés dans la 2.° Ecole.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *Toute l'année, excepté un mois de long pendant le temps de la moisson. Elle dure de 2. à 3 heures.*

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage? *La Palette, le petit Catechisme de Pistor et le Testament.*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *Aussi bien que les tems et les circonstances peuvent le permettre.*

9°. Durée de l'école chaque jour? *Les 2 Ecoles de chaque jour réunies durent de 4 à 6 heures.*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *Ils sont classés suivant leur capacité.*

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteur.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *Le Pasteur nommoit 2 ou 3. des Candidats, cy devant le Baillif, et dernièrement le conseil du Sieur élisoit.*

b. D'où est-il? *De Luens même.*

c. Son nom *Jean Rodolph Billiard.*

(3)

d. Son âge. *50 Ans.*

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? *2 Filles.*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Environ 32 ans.*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Il n'a pas séjourné ailleurs, il n'a pas eu d'autre vocation.*

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles font-elles? *Membre du conseil de Police, il en a jusqu'icy exercé les fonctions.*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *45 Enfans, tant garçons que filles.*

a. En hiver, } foit garçons ou filles. *Environ la moitié, souvent moins.*

b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *Rien.*

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *C'est un Vieux Bâtiment qu'on a réparé.*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *Il n'y a qu'une chambre, dans le même Bâtiment pour la 2.° Ecole.*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix? *—*

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *L'hospital.*

52

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Cailles communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

La Pension du second Regent, est de 139 francs, en Argent. 15 quartier: en froment, 32 quartieron de Seigle 2 quartier: d'avoine, 8 Toises de Bois, et 200 fagots, En outre un jardin, dont il faut payer 8 francs pour l'exploitation des dites Toises

L'argent cy dessus se tire, savoir de la Caisse de la commune — 105 L. de la Caisse de l'hôpital — 34

Le Gouvernement fournit le froment 12 quartier: seigle et 2 d'avoine Le Reste de la graine est fourni par la Commune, Le Bois se tire d'une forêt qui appartient à l'hôpital,

NB. Dans cet état de mon bénéfice sont compris 73 L dont il a été augmenté seulement l'année dernière

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

53
F. 27

L'endroit est le Village de Sarzens

C'est un Village

C'est une Commune proprement dite

De la Paroisse des Cuvillies et de l'Agence de Sarzens

Mendon

point

Le Village est séparé

point